

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016

GD/CJ n° 2016/ 08

Objet de la délibération :

Adhésion au contrat groupe
d'assurance statutaire à
compter du 01/01/2017 au
autorisation de le signer

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation :

6/12/2016

L'an deux mille seize, le 12 décembre 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER - Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD (arrivé à 20h48) - Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL (arrivée à 20h49), Eric ROYNEL.

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir F. RAMOND
Cendrine CHERGUI, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame D. BOMMER rappelle à ses collègues que par délibération du 11/04/2016, le conseil municipal a décidé de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, se réservant la faculté d'y adhérer.

Ce contrat devant couvrir les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire,
Longue maladie / Longue durée, Temps partiel thérapeutique,
Disponibilité d'office.

Au terme de la consultation, la proposition SOFAXIS est la suivante : 4,30 %, garanti 4 ans.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au contrat groupe à compter du 01/01/2017
- de prendre acte que la ville devra verser au Centre de Gestion des frais de gestion annuels fixés à 0,11 % de la masse salariale assurée.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 12 décembre 2016

Le Maire,
F. RAMOND

F. Ramond



PREP 20
201615

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du 20/12/2016
et publié le

26/12/2016